

# ***RAPPORT ANNUEL 2021***

## ***Application du Règlement de gestion contractuelle***

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre  
Résolution : 22-02-3953





## Préambule

Conformément à l'article 938.1.2 du code municipal, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre doit présenter annuellement un rapport concernant l'application de gestion contractuelle.

## Règlement de gestion contractuelle

Étant donné que l'article 938.1.2 du code municipal a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Régie étant cependant réputée être un tel règlement. La Régie a adopté le règlement 72 sur la gestion contractuelle le 9 juin 2021 (résolution # 21-06-3874).

## Octroi des contrats

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la Régie :

Co contractant	Objet du contrat	Montant (taxes incluses)
Desjardins assurances	Régime de retraite simplifié	129 067,77 \$
Englobe	Agrandissement du lieu d'enfouissement technique	64 853,64 \$
Ministre des Finances	Redevance à l'élimination	290 222,67 \$
Tricentris	Traitement des matières recyclables	64 362,33 \$
IPL plastique inc.	Bacs roulants	144 570,79 \$
Transport TFI4 inc.	Transport des matières recyclables	290 311,22 \$
Services sanitaires JLR Cloutier	Contrat de collecte	2 478 380,62 \$
	Réparation du conteneur pour les boues de fosses septiques	7 473,38 \$
	Bacs de recyclage — autocollant	5 748,75 \$
	Valorisation des cendres industrielles	11 067,40 \$
Alphard	Agrandissement du lieu d'enfouissement technique	82 990,33 \$
Hydro-Québec	Électricité — usine	56 984,78 \$
SSQ	Assurance collective	69 215,03 \$
Tétratech	Agrandissement du lieu d'enfouissement technique	78 888,88 \$
Broyage RM	Broyage de matériaux secs	81 264,34 \$
FQM	Assurance	70 213,44 \$
Laurentides Re/sources	Traitement des résidus domestiques dangereux	31 168,58 \$
9196-2047 Québec inc.	Broyage de matériaux secs	61 551,87 \$
TOTAL	---	4 018 335,82 \$



## Contrat de gré à gré

Voici le sommaire des contrats de gré à gré octroyés par la Régie :

Co contractant	Objet du contrat	Montant (taxes incluses)
IPL plastique inc. Résolution #21-06-3877	Bacs roulants	37 233,54 \$

### RAISONS DU CONTRAT GRE A GRE :

- Même fournisseur de bacs roulants depuis 10 ans
- Achat local favorisé, car IPL plastique inc. est une entreprise du Québec

## Plainte

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

## Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

## Dépôt

Rapport déposé au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre le 9 février 2021.

---

Jimmy Brisebois  
Directeur général